2022-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 juillet à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M.GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia,
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. LENOBLE Pascal,
M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia,
Mme DORÉ Lise, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,
M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, Mme LE PLEY Saouda, M. DURIEZ Dominique

Absents excusés : M. MONNIER Jacky, M. CHEVALIER Raphaël, M. DALBART Florian, M. RIAND Arnaud, Mme TISON Catherine,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. MONNIER Jacky	Pouvoir à	M. BOURRELLIER Thierry
M. RIAND Arnaud	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
M. DALBART Florian	Pouvoir à	Mme LEPLEY Saouda
M. CHEVALIER Raphaël	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise
Mme TISON Catherine	Pouvoir à	M. DURIEZ Dominique

DATE DE CONVOCATION	:	27/06/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	22
VOTANTS	:	27 (dont 5 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme HALAVENT Sonia

OBJET : Tarifs complémentaires- Accueil de loisirs sans hébergement- Eté 2022

Dans le cadre de son activité, le centre de loisirs organise des sorties, veillées et camps pour lesquels il convient de demander une participation financière aux parents.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les tarifs ci-dessous :

Activité- Sortie	Participation financière des parents par sortie
Artmazia- Massy (près de Neufchatel)	7.00 €
Aventureland Magny en Vexin	10.00 €
Parc de la Sauvagette Lanquetot (près de Bolbec)	7.00 €
Parc Astérix	10.00 €
Parc Nautique l'Ile Monsieur (92) et bus Amphibie le Canard de Paris	15.00 €
France Miniature (Yvelines)	10.00 €
Parc le Bocasse	10.00 €

Camp	Participation financière des parents pour l'ensemble du séjour
Bedanne (3 jours)	20.00 €
Lac de Poses (3 jours)	20.00 €

Veillée	Participation financière des parents par veillée
Veillée sans nuitée	2.00 €
Veillée avec nuitée	3.00 €

Le Conseil Municipal,
Le Quorum constaté,

Après en avoir délibéré, (Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 4):

- Approuve les tarifs présentés ci-dessus.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL

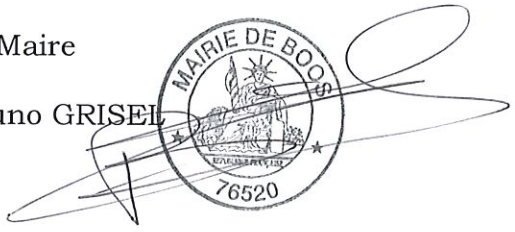

La secrétaire de séance

Sonia HALAVENT